



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du Bureau du conseil d'administration

Séance du 24 septembre 2024

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absent excusé : Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 24-B45 - Marchés Publics - Autorisation de signer les marchés

En application de la délibération du conseil d'administration du SDIS des Alpes-Maritimes N° 21-22 du 16 septembre 2021, il vous est demandé, de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration, ainsi que les délégués de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après,

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du S.D.I.S. des Alpes-Maritimes (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Titre : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours sur la commune de Guillaumes.

Procédure : Concours restreint de maîtrise d'œuvre

Prime pour les candidats

A l'issue de la consultation, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au règlement de concours bénéficieront d'une prime d'un montant de **17 500 € HT** selon les modalités suivantes :

- Dossier complet et conforme : prime versée en totalité ;
- Dossier incomplet ne permettant pas au jury de prendre en considération la prestation : aucune prime versée
- Dossier non conforme ne permettant pas de déposer et obtenir un permis de construire sans remettre en cause le parti architectural proposé (non-respect des règles d'urbanisme en particulier) : prime réduite ou nulle selon avis du jury.

Titre : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours sur la commune d'Isola.

Procédure : Concours restreint de maîtrise d'œuvre

Prime pour les candidats

A l'issue de la consultation, tous les candidats ayant remis des prestations répondant au règlement de concours bénéficieront d'une prime d'un montant de **8 000 € HT** selon les modalités suivantes :

- Dossier complet et conforme : prime versée en totalité ;
- Dossier incomplet ne permettant pas au jury de prendre en considération la prestation : aucune prime versée
- Dossier non conforme ne permettant pas de déposer et obtenir un permis de construire sans remettre en cause le parti architectural proposé (non-respect des règles d'urbanisme en particulier) : prime réduite ou nulle selon avis du jury.

Titre : Maintenance, Entretien et remise à niveau des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de climatisation et éléments associés pour le SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'offres ouvert
Allotissement : Lot unique

Titre : Fourniture, installation, maintenance et exploitation de bornes de recharge électrique pour véhicules sur les sites du SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'offres ouvert
Allotissement : Lot unique

Groupement Fonctionnel des ressources humaines et du développement du volontariat

Titre : Fourniture de titres restaurant et de bons d'achat sur support papier et/ou d dématérialisé pour le SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'offres ouvert
Allotissement : 2 Lots

- Lot 1 : Fourniture de titres restaurant
- Lot 2 : Fournitures de bons d'achat

Modification de la délibération 24-B25 du 28 mai 2024 pour le montant maximum de la fourniture de bons d'achat.

Groupement Fonctionnel Technique

Titre : Fourniture d'articles chaussants destinés à la pratique sportive des sapeurs-pompiers du SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'offres ouvert
Allotissement : Lot unique

Titre : Fourniture et maintenance du parc de matériel de marque Draeger du SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Procédure sans publicité ni mise en concurrence (Exclusivité)
Allotissement : 2 Lots

- Lot 1 : Fourniture de matériel de marque DRAEGER pour le SDIS des Alpes-Maritimes
- Lot 2 : Maintenance des matériels du parc DRAEGER du SDIS des Alpes-Maritimes

Titre : Fourniture de matériels et de vêtements techniques de type montagne pour le SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'offres ouvert

Allotissement : Lot unique

Après en avoir délibéré, le Bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser :

- Monsieur le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière, à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessus,
- la modification de la délibération du bureau n° 24-B25 du 28 mai 2024 pour le montant maximum de la fourniture de bons d'achat.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY